

CONCOURS D'ARTS EN PAYS D'OLMES

L'Association d'Art en Arts organise le concours d'Arts en Pays d'Olmes
qui se déroulera le samedi 14 juin 2025

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ARTS EN PAYS D'OLMES

1. Le concours est ouvert à toutes et tous.
 - Catégorie JEUNES TALENTS (de 8 à 17 ans). Une autorisation écrite des parents sera à remettre avant l'inscription.
 - Catégorie ADULTES
 - Catégorie ŒUVRE COLLECTIVE
2. Ce concours concerne toutes les techniques picturales (à l'exclusion de procédés photographiques). Le support, comme le matériel sont à la charge des artistes.
3. Le thème de ce concours est « **P'Eau** ».
4. Les artistes participant au concours peuvent aussi exposer leurs œuvres personnelles sur leur emplacement pour la journée. Les artistes restent responsables de leurs chefs d'œuvres exposés et fournissent leur propre matériel d'exposition.
5. Il est recommandé d'effectuer une préinscription par mail ou par courrier auprès de l'Association d'Art en Arts : assodartenarts@gmail.com / 13 av Alsace Lorraine 09300 Lavelanet.
Toutefois, il sera possible de s'inscrire le jour même de l'évènement à partir de 8h30.
6. Chaque participant au concours doit se présenter au comité d'organisation à son arrivée (à partir de 8h30) avec son support (toile, papier, carton,...) muni d'un système d'accroche pour l'exposition finale. Le support recevra au dos la date du jour et un numéro de participation. Le format imposé est de 30 x 40 cm minimum et de 40 x 50 cm maximum. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription si les critères ne sont pas respectés. La participation au concours pour les artistes se lève à 5€.
7. Les artistes participants au concours auront libre choix de leur emplacement dans l'espace réservé à l'évènement.
8. Les œuvres présentées doivent être réalisées pendant la journée et dans l'espace réservé entre 9h00 et 17h00. Dans le cas contraire l'artiste se verrait être éliminé.
9. Les œuvres terminées seront exposées sans signature ni encadrement afin de ne pas influencer le jury.
10. Les prix du concours : Le jury composé d'artistes et d'amateurs éclairés attribuera plusieurs prix. Ce jury est souverain. Il se réunira pour délibérer à partir de 17h30 jusqu'à 18h00. Suivra ensuite la remise des prix.
11. Les Prix :
 - Prix spécial du public : le public pourra déposer un bulletin dans l'urne prévue à cet effet pour élire leur artiste préféré.
 - Prix du Jury.
 - Prix du jeune talent.
 - Prix de l'œuvre collective.
12. L'Association d'Art en Arts décline toute responsabilité vis à vis des œuvres et des artistes lors de cette journée.
13. Les artistes doivent se restaurer sur place, soit en ayant prévu leur repas emporté, soit en utilisant le système de restauration (payant) prévu par les organisateurs.